

République Tunisienne
Ministère de la Formation Professionnelle
Et de l'Emploi

Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant

CONSULTATION N°30/2019
RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION ANTIVIRALE
KASPERSKY SECURITY CENTER

CONSULTATION N°30/2019 RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION ANTIVIRALE KASPERSKY SECURITY CENTER

Article 1 :Objet de la consultation :

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) se propose de lancer la présente consultation relative au renouvellement des licences Kaspersky Security Center telle que définie aux clauses techniques de la présente consultation.

Cette consultation est constituée d'un seul lot unique composé comme suit :

1. Fourniture des licences pour la solution Kaspersky existante comme il est illustré ci-dessous (spécifications techniques) et ce à partir du **12/01/2020** (date de l'expiration des licences existantes).
2. Mise en place, configuration et paramétrage de la solution.
3. Permettre au personnel l'exploitation, la gestion et le paramétrage de la solution selon une politique antivirale.

Les licences à acquérir devront être valable pour **une année (renouvelable sur une période de 3 ans)**.

Article 2 : Réception des offres :

Les offres doivent parvenir sous peine de nullité, par voie postale durant l'horaire de travail de l'Agence National pour l'Emploi et le Travail Indépendant , sous pli fermé et recommandé, ou par l'intermédiaire de la Rapide Poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central contre récipié. L'enveloppe doit porter la mention : « Ne pas ouvrir consultation **N°30/2019 Acquisition de nouvelles clés d'activation pour la solution antiviral « Kaspersky »** » à l'adresse suivante :

Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant 19 Rue Asdrubal 1002 Tunis-Belvédère,
au plus tard le 24 Septembre 2019.

Le cachet du bureau d'ordre central de l'ANETI faisant foi

L'offre doit comporter :

A : l'offre technique et administratif

- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale ;
- Fiche de renseignement (Annexe 2) ;
- Toutes les pages du présent document indiquant les termes de cette consultation doivent être signées et cachetées ;
- Le soumissionnaire doit présenter un certificat de partenaire valide pour la commercialisation des licences demandées.
- Un document justifiant quele soumissionnaire a eu au moins 5 références sur les deux dernières années, correspondantes à des projets similaires pour des organismes ou sociétés de taille similaire à celle de l'ANETI.
- La liste de l'équipe intervenante ;
- Les CV des membres des équipes sous indiquées ;

B : l'offre financière

- Une offre financière suivant le modèle en annexe N° 1.

Article 3 : Durée de validité des offres :

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant soixante (60) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

Article 4 : Offre financière

Le soumissionnaire proposera une offre financière permettant d'évaluer un coût global de la mission ainsi que offre de prix détaillée annuelle

Article 5 : Nature et forme des prix de consultation :

Les soumissionnaires doivent remplir en chiffres et en lettres les prix conformément aux bordereaux des prix en annexe. Les prix seront libellés en dinars tunisiens comme suit :

- **Prix HTVA**
- **Taux de la TVA**
- **Montant de la TVA**
- **Prix TTC**

Les offres de prix s'entendent fermes et non révisables pendant la durée de l'exécution de la mission objet de la présente consultation.

Article 6 : Modalités de paiement

Le paiement relatif à l'exécution de la mission résultant de la présente consultation sera effectué en un seule tranche dans un délai de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement, par virement bancaire au compte courant qui sera donné par écrit par le soumissionnaire et ce sur production des pièces suivantes :

D.1- Une facture en deux (2) exemplaires ;

D.2- Le procès-verbal de bonne exécution dûment signé ne comportant pas de réserves ;

Article 7 : Critères éliminatoires

Outre les critères de non recevabilité qui peuvent être opposés à une offre par la commission d'ouverture des plis, les soumissions feront l'objet d'une élimination dans les cas suivants :

- La non-conformité de l'offre aux exigences techniques prévues par le présent cahier des charges.
- La non présentation de pièces techniques stipulées dans le présent cahier des charges

Article 8 : Services

L'offre de services doit être établie pour cette consultation à part et doit inclure les éléments suivants :

Documentation

Chaque soumissionnaire s'engage à fournir tous les documents d'origine, en langue française ou anglaise sous format papier ou électronique nécessaire pour l'exploitation des logiciels proposés (manuels des références techniques, manuels d'exploitation, etc....

Assistance technique

Le soumissionnaire doit proposer une assistance technique. Cette assistance portera particulièrement sur l'Installation, la Configuration, la mise à jour et le Test du bon fonctionnement des produits Kaspersky.

Garantie

Le Soumissionnaire indiquera la durée de garantie objet de cette consultation qui, en aucun cas, ne sera inférieure à un (01) an à compter de la date de la réception de bonne exécution.

La garantie s'applique à la fourniture la dernière mise à jour, aux vices cachés et aux dysfonctionnements inhérents intrinsèquement aux logiciels acquis dans le cadre de ce marché.

Article 9 : Formation & transfert de compétences

Le soumissionnaire doit proposer une offre de formation sur le volet administration centralisée de la solution.

I) PRESTATIONS

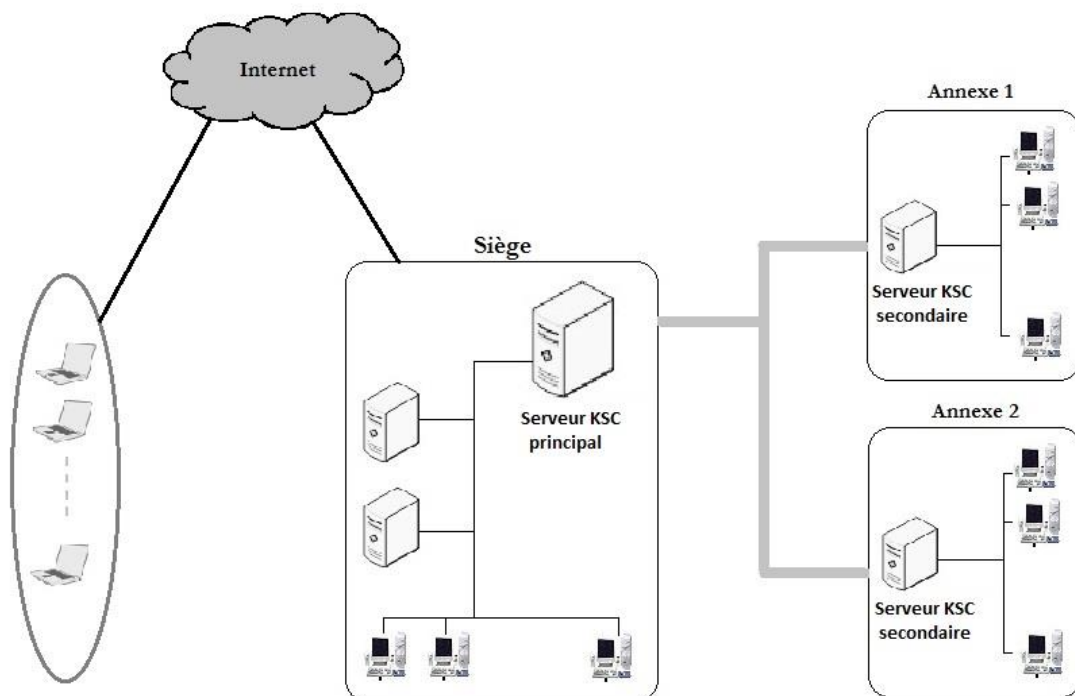
- Le périmètre des prestations couvre la fourniture, l'installation, le paramétrage, la mise en service, l'assistance et le transfert des compétences.
- Le soumissionnaire retenu doit installer toutes les composantes des logiciels et s'assurer que tous les produits Kaspersky sont opérationnels et fonctionnent correctement selon les besoins de l'ANETI.
- Le soumissionnaire doit suivre la méthodologie de conduite du projet défini ci-après.

Méthodologie de conduite de projet

N°	Phases	Livrables (format papier et électronique)
1	Lancement du projet	Compte rendu de réunion de lancement et planning du projet
2	Fourniture des logiciels + les licences	Bon de réception fourni par l'ANETI
3	Présentation de l'existant	Fournie par l'ANETI
4	Mise en œuvre : Installation, configuration et optimisation	PV
5	Exploitation et administration	Documents et manuels d'exploitation et d'administration, le transfert des compétences et formations
6	Clôture du projet	PV de clôture du projet.

II) Spécifications techniques :

I – Description de l’architecture de l’ANETI :



Architecture de l'ANETI

– Description de l’existant et licences actuels :

	Siège	Annexe 1	Annexe 2	OS
Station de travail	130	50	50	Windows XP, Windows 7, Windows 10
Serveur Proxy	1	0	0	Linux RedHat
PC portable		20		Windows XP, Windows 7, Windows 10

La solution est constituée d’un serveur KSC principal relié à internet qui se chargera de la mise à jour des postes de travail au niveau du siège ainsi que la mise à jour de deux serveurs KSC secondaire (des 2 annexes), ces deux serveurs se chargeront de mettre à jour les postes de travail dans les deux locaux annexes.

Les ordinateurs portables ne sont pas reliés au réseau de l’ANETI et disposent d’une connexion internet doivent être mis à jour automatiquement à partir de « Serveur de mise à jour Kaspersky Lab ». Ci-après les licences en cours d’utilisation :

1- Kaspersky Endpoint Security for Business - Select: 153 users/153 nodes (Serveur principale-Siège)

2- Kaspersky Endpoint Security for Business - Select: 100 users/100 nodes (Serveur secondaire-Annexe)

3- Kaspersky Security for Internet Gateway: 253 users/278 nodes (Serveur de proxy)

IV) MAINTENANCE

A la fin de la période de garantie, le soumissionnaire retenu est dans l'obligation de signer un contrat de maintenance service support software au nom de l'ANETI.

V) Références du fournisseur

Le soumissionnaire doit présenter un certificat de partenaire valide pour la commercialisation des licences demandées.

Le soumissionnaire participant à la consultation doit avoir au moins 5 références sur les deux dernières années, correspondantes à des projets similaires pour des organismes ou sociétés de taille similaire à celle de l'ANETI.

Le soumissionnaire devra affecter pour la bonne réalisation de ce projet les ressources humaines nécessaires, qualifiées et certifiées par Kaspersky. L'équipe intervenante devra être constituée d'au moins 2 personnes selon les critères suivants :

Désignation	Nbre Minimal requis	Niveau Universitaire	Ancienneté Minimale	Certifications requises
Consultant 1	1	Bac+5	2	Certifié Produit
Consultant 2	1	Bac+3	2	Certifié Produit

Chaque équipe intervenante doit réunir par ses membres les certifications sur les domaines de compétence suivants :

Fonctions demandées	Spécifications minimales
Consultant 1	
Nom et prénom du consultant	A préciser
Le chef de projet doit être un employé permanent du Soumissionnaire	Oui
Diplôme et niveau d'instruction	Niveau universitaire
	BAC + 5
Nombre d'années d'expérience	Deux (02) ans
les Références (depuis 2015)	A préciser
Certification de la solution proposée	Oui, à préciser
Consultant 2	
Nom et prénom du consultant	à préciser
Le chef de projet doit être un employé permanent du Soumissionnaire	Oui
Diplôme et niveau d'instruction	Niveau universitaire
	BAC + 3
Nombre d'années d'expérience	Deux (02) ans
les Référence (depuis 2015)	A préciser
Certification réseau ou système	Oui, à préciser

VI) Les Références de la société

Description du projet	Société, nom et tél de la personne à contacter	Date début	Date fin	Charge (en jours Homme)

Remarque :

Fournir les justificatifs des missions similaires réalisées (PV de réception, attestation du client, contrat, ...etc.)

Annexe 1 :

Consultation n°30/2019 : Acquisition de nouvelles clés d'activation pour la solution antiviral « Kaspersky »

Bordereau des prix

Désignation de l'article	Prix Total H.T	Taux de la TVA	Montant de la TVA	Prix total TTC	Observations
Solution antivirale KASPERSKY Security Center Consultation en un seul lot unique composé comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Fourniture des licences pour la solution Kaspersky existante selon les caractéristiques techniques indiquées dans le cahier des charges joint et ce à partir du 12/01/2020 (date d'expiration des licences existantes).- Mise en place, configuration et paramétrage de la solution.- Permettre au personnel l'exploitation, la gestion et le paramétrage de la solution selon une politique antivirale.- Les licences à acquérir devront être valable pour une année renouvelable pour une période de 3 ans.					
TOTAL GENERAL TTC					

Montant Total TTC en toutes lettres :

Fait à, le

Le soumissionnaire

Nom, prénom et qualité du signataire,

Signature, date et cachet humide)

Annexe 2 :

RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR

- Raison sociale :
- Adresse :
- Tél :..... Fax : GSM :.....
- Nom du premier responsable :
- Nom du directeur technique :
- Date de création :
- N° Fiscal :
- N° Affiliation CNSS :
- Code en douane :
- Capital social :

Le Fournisseur

(Nom, Qualité, Cachet et Signature)